

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01385

Numéro SIREN : 810 031 088

Nom ou dénomination : FELT-INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2020 sous le numéro de dépôt B2020/003609

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2020/003609**
n°de gestion : **2015B01385**
n°SIREN : **810 031 088 RCS Lyon**

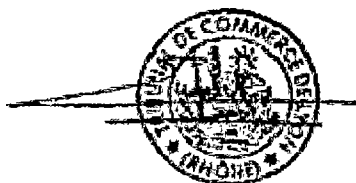
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 06/02/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

FELT-INVEST - Société par actions simplifiée
92 rue Hippolyte Kahn 69100 Villeurbanne -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5420510

Désignation de l'entreprise **SASU FELT-INVEST** Néant ☐

Adresse de l'entreprise **92 rue Hippolyte Khan 69100 VILLEURBANNE**

Numéro SIRET* **91003108200019**

Durée de l'exercice en nombre de mois* **12** Durée de l'exercice précédent* **12**

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres* }	010	012	
		014	016	
	Immobilisations corporelles*	028	030	
	Immobilisations financières* (1)	040	042	
	Total I (5)	044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) Autres* (3) }	068	070	
		072	074	
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	
	Charges constatées d'avance *	092	094	
	Total II	096	098	
	Total général (I - II)	110	112	
PASSIF				Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		
	Ecart de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136		
	Provisions réglementées	140		
Total I	142			
Provisions pour risques et charges				Total II
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N ...)	169		
	Produits constatés d'avance	174		
Total III	176			
Total général (I - II - III)				180
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SASU FELT-INVEST

du 01/01/2018

Adresse 92 rue Hippolyte Khan 69101 VILLEURBANNE

au 31/12/2018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2018 (total col 9 + total col 10) ⑩		- de l'exercice 2018 ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		A <u>VILLEURBANNE</u> , le <u>21/02/2019</u>	
		Signature _____	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU FELT-INVEST

Néant ☐Exercice clos le
31/12/2018

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210		
	Production vendue	biens services*	et livraisons	215		214	
			intracommunautaires	217	70 761	218	105 181
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires)				222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors T V A (I)					232	105 181
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240	
	Autres charges externes*	(dont crédit bail : 12 661 - mobilier - immobilier)				242	39 001
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)				243	704
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements*					254	2 339
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	42 642
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	62 539
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers	(III)				280	
	Produits exceptionnels	(IV)				290	271
	Charges financières	(V)				294	50 394
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	141 250
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)				306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	(128 634)	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporte le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312		
RÉGIMÉ D'IMPÔT	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles*					322	41 700
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	
	Divers* dont intérêts excédentaires des optés-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 septies D))				249	251
DÉDUCTION	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quaterdecies)	138		
DÉDUCTION	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sexdecies)				992		
	Dont	Créance due au report en arrière du déficit				346	350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	87 134
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356	
	Déficits antérieurs reportables : * 16 459 dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	87 134	

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	40 000	412		414		416	40 000				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462	5 416	464		466	5 416				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480	477 750	482		484		486	477 750				
TOTAL		490	517 750	492		5 416	494	496	523 166				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments cédés de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	40 000	502		504		506	40 000				
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552	2 339	554		556	2 339				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	40 000	572		2 339	574	576	42 339				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées (vues de poste à poste, mises hors service ou reintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle)		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19% (1)		579			Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la cession et de la sous-cession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								591					
TOTAL						596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 222-2 du
A- bis du Code pénal, des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU FELT-INVEST

Néant ☐

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630 436 050	632 41 700	634	636 477 750
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662 136 250	664	666 136 250
TOTAL		680 436 050	682 177 950	684	686 614 000

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2	DEPRECIATION TITRES HENRI CHEVAL	19 750
3	DEPRECIATION TITRES SOREQUIP	22 950
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780 41 700

II DÉFICITS REPORTABLES	III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI
Déficits imputés	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)
Déficits reportables	
Déficits de l'exercice	
Total des déficits restant à reporter	

IV DIVERS	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374 12 896
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 4 132
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SASU FELT-INVEST		Néant ☒	
Exercice ouvert le 01/01/2013		et clos le 31/12/2013	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

Attention, si ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 125

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

Formulaire obligatoire
art. 29 de l'annexe II du C.G.U.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

31/12/2019

N° SIRET

9 1 0 0 3 1 0 8 8 0 0 0 1 8

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU FELT-INVEST

ADRESSE (voie)

92 rue Hippolyte Khan

CODE POSTAL

69100

VILLE

VILLEURBANNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

1 000

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

FELTIN

Prénom(s)

EMMANUEL

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

24061971

N° Département

85

Commune

LA ROCHE SUR YON

Pays

Adresse :

N°

14

Voie

avenue François Mitterand

Code Postal

97410

Commune

ST PIERRE

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2019

Formulaire obligatoire
art. 18 de l'ann. III au C.O.T.(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

N° SIRET 5 1 0 0 3 1 0 5 8 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU FELT-INVEST

ADRESSE (voie) 92 rue Hippolyte Khan

CODE POSTAL 69100

VILLE VILLEURBANNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

3

Forme juridique Dénomination SOREQUIP

N° SIREN (si société établie en France) 379511299 % de détention 51.00

Adresse : N° 25 Voie avenue MICHEL DEBRE

Code Postal 67427 Commune L'ETANG SALE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Cagid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SASU FELT-INVEST

810031088 IS1

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI) Si vous êtes la société mère cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	X

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM
Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise SASU FELT-INVEST

92 rue Hippolyte Khan

69100 VILLEURBANNE

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2019

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
SASU FELT-INVEST	
SIRET	8 1 0 0 3 1 0 8 9 0 0 0 1 8
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
92 rue Hippolyte Khan	
69100 VILLEURBANNE	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.	

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées (indiquer que les activités et autres caractéristiques de gestion)	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
---	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33.13 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	97 134
	Bénéfice imposable à 15 %	0		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art 138quinquies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Pôle de compétitivité ☐
	Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies ☐	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐
	Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer - ou - selon le cas) ☐	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐		Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐		

D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentant de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cdc/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	--

Viseur conventionné ☐	Visa : CGA ☐
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable :	Tél. :
- du conseil :	Tél. :
- du CGA ou du viseur conventionné :	Tél. :
- N° d'agrément :	

Total (a à h)

si ce cadre est insuffisant, laindre tu étais du même modèle.

3

MVLT restant à reporter

FELT-INVEST
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE AU CAPITAL DE 1.000 €
Siège social : 92 rue Hyppolite KHAN 69100 VILLEURBANNE
RCS LYON 810 031 088

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNIOUES ORDINAIRES DU 30 JUIN 2019

Le soussigné : M FELTIN Emmanuel Actionnaire Unique,

Agissant en qualité d'actionnaire fondateur unique de la société « FELT-INVEST », Société par actions simplifiée de forme unipersonnelle, Au capital de 1.000 euros,

Dont le siège social est fixé au 92 rue Hyppolite KHAN – 69100 VILLEURBANNE Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 810 031 088.

Soumise de plein droit à l'impôt sur les sociétés.

A pris, conformément aux dispositions statutaires, la présente décision ordinaire selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
2. Examen du bilan du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice ;
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice et affectation des résultats ;
4. Quitus à la Présidence.

Lecture est donnée du Rapport du Président.

Les résolutions suivantes sont prises :

/...



PREMIÈRE DÉCISION

L'actionnaire unique, conformément au rapport du Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître un chiffre d'affaires hors taxes total de 105 181 euros et un résultat net fiscal déficitaire de (-128 834) euros.

CETTE DÉCISION EST ADOPTÉE

DEUXIÈME DÉCISION

L'actionnaire unique constate donc que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 font apparaître un déficit de (-128 834) euros. L'actionnaire unique décide d'affecter ce déficit de la manière suivante : - « Report à nouveau » pour (- 128 834) Euros

CETTE DÉCISION EST ADOPTÉE

TROISIÈME DÉCISION

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate qu'il n'a pas été effectué de distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices.

CETTE DÉCISION EST ADOPTÉE

QUATRIÈME DÉCISION

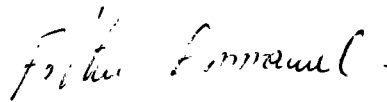
L'actionnaire unique donne quitus entier et définitif à la Présidence pour l'accomplissement de sa mission concernant l'exercice 2018.

CETTE DÉCISION EST ADOPTÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique de la société.

M. FELTIN Emmanuel Président, Actionnaire



FELT-INVEST S.A.S.

92, Rue H. Kahn
69100 VILLEURBANNE
Siret : 810 031 088 Lyon

